

DÉMARCHE TERRITOIRES



De nouvelles formes
de partenariat entre
intercommunalités et
associations, pour la vitalité
sociale des territoires

**Expérimentation
avec la communauté de communes
Chamousset en Lyonnais - 69**

MAIRIE-CONSEILS CAISSE DES DÉPÔTS

De nouvelles formes de partenariat
entre intercommunalités
et associations, pour la vitalité
sociale des territoires

Expérimentation avec la communauté de communes
Chamousset en Lyonnais - 69

JANVIER 2016

La démarche

Nouvelles formes de partenariat entre intercommunalités et associations

a été conçue et expérimentée

par **Yves Paris**, expert associé à Mairie-conseils

et **Bernard Saint Germain**, chargé de mission Mairie-conseils.

Pour toute information sur cette démarche,
appelez Mairie-conseils au 01 58 50 75 75

PROBLÉMATIQUES	4
-----------------------------	---

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE	6
--	---

PRÉALABLE INCONTOURNABLE

IDENTIFIER LES PRIORITÉS INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VITALITÉ SOCIALE ET DE VIVRE ENSEMBLE POUR SE DOTER D'AXES DE TRAVAIL AVEC LA VIE ASSOCIATIVE	8
--	---

LES OBJECTIFS	8
----------------------------	---

LA DÉMARCHE	8
--------------------------	---

LA MÉTHODE OPÉRATIONNELLE	8
--	---

DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

ÉTAPE 1

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS ET IDENTIFIER LEURS ATTENTES CONCERNANT LEUR FONCTIONNEMENT ET LA CONDUITE DE LEURS ACTIVITÉS	11
--	----

LES OBJECTIFS	11
----------------------------	----

LA DÉMARCHE	11
--------------------------	----

LA MÉTHODE OPÉRATIONNELLE : UNE RÉUNION EN TROIS SÉQUENCES ...	11
---	----

DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

ÉTAPE 2

CONSTRUIRE UNE SYNERGIE ENTRE INTERCOMMUNALITÉS ET ASSOCIATIONS AUTOUR DES PRIORITÉS SOCIALES DU TERRITOIRE	16
---	----

LES OBJECTIFS	16
----------------------------	----

LA DÉMARCHE	16
--------------------------	----

LA MÉTHODE OPÉRATIONNELLE : UNE RÉUNION EN TROIS SÉQUENCES	16
---	----

DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

ÉTAPE 3

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES OPÉRATIONNELLES	22
---	----

DISPOSITIFS, ACTIONS, COLLABORATIONS	22
---	----

DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

PROBLÉMATIQUES

“ Il n’y aura pas de vitalité économique des territoires communautaires sans qu’elle soit accompagnée d’une vitalité sociale ! ”

UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN PROFONDE MUTATION ET UNE PROXIMITÉ QUI... S’ÉLOIGNE !

Au-delà de la fusion des régions et de la création des métropoles, la réforme territoriale en cours va conduire les collectivités locales ou leurs groupements à intervenir sur des périmètres de plus en plus vastes :

- L’augmentation des périmètres communautaires, déjà engagée depuis quelques années (2 611 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2010, 2 133 au 1^{er} janvier 2015), va connaître un très fort rebond dès 2017 puisque plus de 700 à 900 nouvelles fusions sont envisagées. Si les projets de schémas départementaux de coopération intercommunale se concrétisent, on ne comptera plus qu’entre 1 200 et 1 400 EPCI au 1^{er} janvier 2017.
- On assiste à un mouvement significatif de regroupement de communes au sein de communes nouvelles : 317 communes nouvelles issues du regroupement de 1 090 communes au 1^{er} janvier 2016. Plus de 300 démarches de regroupement complémentaires, actuellement en chantier, devraient aboutir au cours de l’année 2016.

Cette évolution vient profondément modifier les repères institutionnels. Elle amène des associations qui avaient un positionnement communautaire à se retrouver sur un niveau infracommunautaire. Certaines associations se retrouvent sans territoire et sans partenaires.

L’extension des périmètres des communautés, le développement des communes nouvelles, la diminution des moyens d’intervention des communes posent la question de la proximité des élus avec les forces vives et les habitants du territoire.

- › **Comment construire de nouveaux repères avec les forces vives du territoire ?**
- › **Comment allier extension du périmètre intercommunal et maintien de la proximité avec le terrain ? Quelle peut être la place de la vie associative pour cultiver cette relation de proximité souhaitée par l’ensemble de nos concitoyens ?**

DES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES EN FORT DÉVELOPPEMENT

Les intercommunalités vont être amenées dans les prochaines années à fortement développer leurs champs de compétences. L'exercice de compétences intercommunales dans les domaines de la culture, du sport, du cadre de vie et plus encore de l'action sociale interroge en profondeur les modes de relation entre collectivités et associations.

- › **La communauté doit-elle s'orienter vers une animation et une gestion en direct ou doit-elle se concerter avec la vie associative du territoire pour mettre en œuvre les compétences et les actions relevant du "vivre ensemble" ?**

DES DÉFIS CROISSANTS À RELEVER EN MATIÈRE DE «VIVRE ENSEMBLE»

Les tendances socio-économiques actuelles sont génératrices de déséquilibres sociaux majeurs. Elles obligent les collectivités à s'investir dans la protection des personnes ou des groupes les plus fragiles, dans le maintien de la cohésion sociale. L'importance et le poids des enjeux obligent à travailler avec l'ensemble des bonnes volontés locales.

- › **Quelles complémentarités efficaces construire entre collectivités et associations pour répondre avec efficacité aux défis sociaux du territoire intercommunal ?**

UN MONDE ASSOCIATIF À RASSURER

Nombre d'associations connaissent des difficultés de gouvernance. Le bénévolat est en profonde mutation. Les bénévoles acceptant d'assumer les tâches d'administration et de gestion, d'occuper les postes de responsabilité sont plus difficiles à mobiliser. Les associations éprouvent parfois des difficultés à actualiser leur projet associatif. Les financements publics sont en recul et la forte diminution des dotations de l'État aux collectivités est annonciatrice de perspectives sombres à court et moyen terme. De nouvelles modalités de fonctionnement associatif, voire de nouveaux modèles économiques sont à inventer.

- › **Quels signes l'intercommunalité peut-elle donner ? Comment peut-elle favoriser des synergies interassociatives ? Comment peut-elle, à l'image de ce qui se met en œuvre entre communes et communautés, encourager des dynamiques de mutualisation ?**

UNE OREILLE ATTENTIVE À PRÊTER AUX NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION SOCIALE

De nouvelles formes d'engagement et d'organisation moins formelles voient le jour : organisation des déplacements, mise en place de circuits courts, échanges de services et de savoir-faire... Elles regroupent et mobilisent des citoyens n'ayant pas, au préalable, souhaité ou imaginé une structuration associative.

- › **Comment être attentifs, collectivités et associations, au développement de ces nouvelles pratiques ?**

PRÉALABLE INCONTOURNABLE

IDENTIFIER LES PRIORITÉS
INTERCOMMUNALES EN
MATIÈRE DE VITALITÉ SOCIALE
ET DE VIVRE ENSEMBLE POUR
SE Doter D'AXES DE TRAVAIL
AVEC LA VIE ASSOCIATIVE

ÉTAPE 1

FAIRE UN ETAT DES
LIEUX DES ASSOCIATIONS
ET IDENTIFIER LEURS
ATTENTES CONCERNANT
LEUR FONCTIONNEMENT
ET LA CONDUITE
DE LEURS ACTIVITÉS

ÉTAPE 2

**CONSTRUIRE UNE
SYNERGIE ENTRE
INTERCOMMUNALITÉ
ET ASSOCIATIONS
AUTOUR DES
PRIORITÉS SOCIALES
DU TERRITOIRE**

ÉTAPE 3

**ÉLABORER ET
METTRE EN ŒUVRE
DES MESURES
OPÉRATIONNELLES**

PRÉALABLE INCONTOURNABLE

IDENTIFIER LES PRIORITÉS INTERCOMMUNALES EN MATIÈRE DE VITALITÉ SOCIALE ET DE VIVRE ENSEMBLE POUR SE DOTER D'AXES DE TRAVAIL AVEC LA VIE ASSOCIATIVE

LES OBJECTIFS

- › Quels sont les domaines prioritaires qu'il convient de préserver ou dans lesquels il convient de se mettre en mouvement ?
- › Quels sont les champs de compétences intercommunales pour lesquels il y a une synergie à construire avec les associations ?

LA DÉMARCHE

- › Porter un regard d'ensemble sur la vie sociale du territoire ou se limiter à l'approfondissement d'une ou plusieurs thématiques particulières
- › Aboutir à des thèmes d'intervention bien identifiés

LA MÉTHODE OPÉRATIONNELLE

- › Si les priorités ont déjà été définies à l'occasion de démarches antérieures récentes, elles serviront de base au temps de travail avec les associations du territoire
- › Si les priorités restent à définir :
 - Constitution d'un groupe de travail "vitalité sociale" constitué d'élus intercommunaux et communaux
 - Organisation d'un travail d'inventaire participatif par commune ou groupes de communes mobilisant les élus communaux sur :
 - ce qui va bien (les ressources et les potentiels),
 - les difficultés rencontrées,
 - les défis à relever aujourd'hui et à moyen terme

- Récolte, classement et hiérarchisation de l'inventaire par le groupe de travail "vitalité sociale"
- Audition collective par le groupe de travail "vitalité sociale" de responsables d'associations locales investies dans le développement local et intervenant dans les champs sociaux, sportifs, culturels, environnementaux, des services à la personne, ...
- Production d'un document de synthèse caractérisant les problématiques sociales du territoire et identifiant les priorités d'action
- Validation ultérieure des propositions du groupe de travail par le Conseil communautaire.



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Trois problématiques sociales prioritaires ont été identifiées par la communauté de communes lors de la démarche accompagnée par Mairie-conseils fin 2009 et début 2010 :

- › **la lutte contre la précarité et les inégalités sociales** notamment en direction des jeunes, des femmes isolées avec enfants et des personnes fragilisées par les difficultés socio-économiques
- › **le soutien à la mobilité des personnes** rencontrant des difficultés à gérer leurs déplacements à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur du territoire
- › **la lutte contre l'isolement et l'accès aux services à la population** : isolement de parents face à la garde des enfants et à l'éducation des jeunes, isolement des personnes âgées, isolement des demandeurs d'emploi, isolement des personnes rencontrant des difficultés relationnelles et/ou psychologiques...

Ces trois thèmes ne sont bien sûr pas étanches. Ils interfèrent les uns avec les autres. Ils nécessitent une approche transversale qui doit veiller à ce que soit assurée une dimension intercommunale essentielle : l'équité territoriale. Il convient en effet de veiller à un équilibre et à une bonne répartition des initiatives et des services sur l'ensemble du territoire.

La réponse à l'ensemble de ces priorités sociales sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur une bonne articulation entre les différents acteurs locaux :

- la communauté de communes et les communes, d'une part, ce qui pose la question de la relation entre le futur CIAS (actuellement mis en place) et les CCAS communaux
- la communauté de communes et les acteurs associatifs, d'autre part.



UNE VOLONTÉ FORTE EXPRIMÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Faciliter le fonctionnement de la vie associative et construire une complémentarité et une relation partenariale avec les associations intervenant dans les 3 champs prioritaires identifiés par la communauté.

ÉTAPE 1

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS ET IDENTIFIER LEURS ATTENTES CONCERNANT LEUR FONCTIONNEMENT ET LA CONDUITE DE LEURS ACTIVITÉS

LES OBJECTIFS

- › Permettre aux associations de s'exprimer et d'échanger sur leurs problématiques de fonctionnement
- › Permettre aux élus de mieux identifier les réalités de la vie associative du territoire

LA DÉMARCHE

- › Dans un premier temps, les élus établissent la liste des associations directement ou potentiellement concernées par le(s) thème(s) retenu(s). Il convient de privilégier les associations impliquées dans la vie collective du territoire, ou jouant un rôle indéniable en matière de lien social, ou positionnées sur des enjeux prospectifs. Il peut s'agir d'associations exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire intercommunal, d'associations infracommunautaires, d'associations communales. Les associations exerçant principalement leur activité pour le seul confort de leurs membres pourront être laissées en dehors de la démarche (ce qui n'enlève rien à leur rôle important dans la qualité de la vie sociale du territoire).
- › En présence des représentants de chacune des associations concernées et d'élus du conseil communautaire :
 - Un état des lieux des points favorables et des difficultés rencontrées par les associations dans leur fonctionnement et dans la mise en œuvre de leurs activités
 - Quelles initiatives, **hors subventions**, mettre en œuvre pour soutenir le fonctionnement des associations ?

LA MÉTHODE OPÉRATIONNELLE : UNE RÉUNION EN TROIS SÉQUENCES

Organisation d'une première rencontre avec les associations autour de leurs atouts, de leurs difficultés et de leurs attentes en matière de fonctionnement associatif (en présence des élus communautaires) :

PREMIÈRE SÉQUENCE

Rappel par Mairie-conseils des tendances générales concernant la vie associative :

- Création de nouvelles associations plus orientées sur les besoins des individus, privilégiant les activités de confort et souvent moins soucieuses de la dimension collective

- Evolution des modes d'implication des bénévoles
- Tendance à la professionnalisation et évolution des relations entre bénévoles et salariés
- Modes de relation entre associations et collectivités et perspectives d'évolution (loi ESS; circulaire Valls)
- Diminution des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales
- Contraintes liées à la réglementation
- Alourdissement des tâches liées à la gestion administrative et financière

...

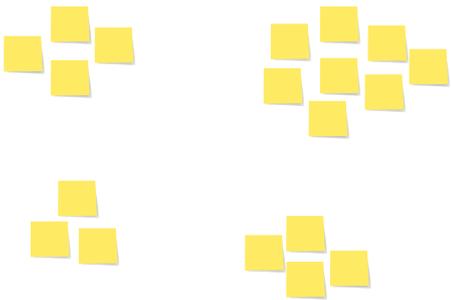
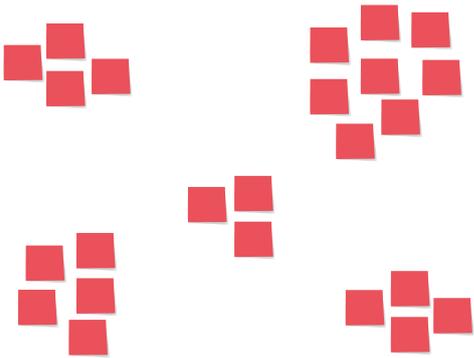
DEUXIÈME SÉQUENCE

- Identification des points favorables et des points de difficulté rencontrés par les associations dans leur fonctionnement et dans la mise en œuvre de leurs activités
- Travail d'inventaire par Post 'It
- Modalités d'organisation de la séance à adapter en fonction du nombre de participants. Sur une base de 30 personnes, travail par sous-groupes de 3 personnes (10 sous-groupes) qui doivent identifier au maximum 3 points favorables et 3 difficultés.

POINTS FAVORABLES à l'exercice de l'activité associative	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES pour l'exercice de l'activité associative
	
	
	

Chaque groupe vient présenter ses propositions et colle ses Post 'It sur un tableau.

A la fin de la séquence, les animateurs regroupent les propositions par grandes thématiques. Ces thématiques sont présentées, affinées et débattues en grand groupe.

PRINCIPAUX POINTS FAVORABLES	PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
	



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FAVORABLES

IDENTIFIÉS PAR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE CHAMOUSSET EN LYONNAIS

- › **Une grande richesse associative** : un grand nombre d'associations, beaucoup de diversité dans les domaines d'intervention, une forte implication des bénévoles. C'est un atout qu'il faut préserver et encourager.
- › **Les associations du territoire sont sources de lien social et de convivialité. Elles sont attractives.** Certaines associations disposent d'un vivier de bénévolat important notamment grâce aux retraités. Les associations permettent de construire du lien entre les générations et entre les différentes catégories de population. Le bénévolat apporte un statut et une reconnaissance sociale, un équilibre de vie, un équilibre entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit.
- › **Les associations du territoire s'estiment reconnues par les collectivités et par les services sociaux.** "Oreille attentive" et appui des collectivités sur le plan financier, dans l'aide au fonctionnement et dans la mise à disposition de locaux adaptés. Collaboration accrue avec les assistantes sociales.
- › **Les adhérents ou les bénéficiaires sont globalement satisfaits des services rendus par les associations.** L'impact des associations sur l'autonomie des personnes est indéniable. Les associations ont un bon retour du service rendu. Les adhérents des associations ont plaisir à se retrouver pour des moments conviviaux.

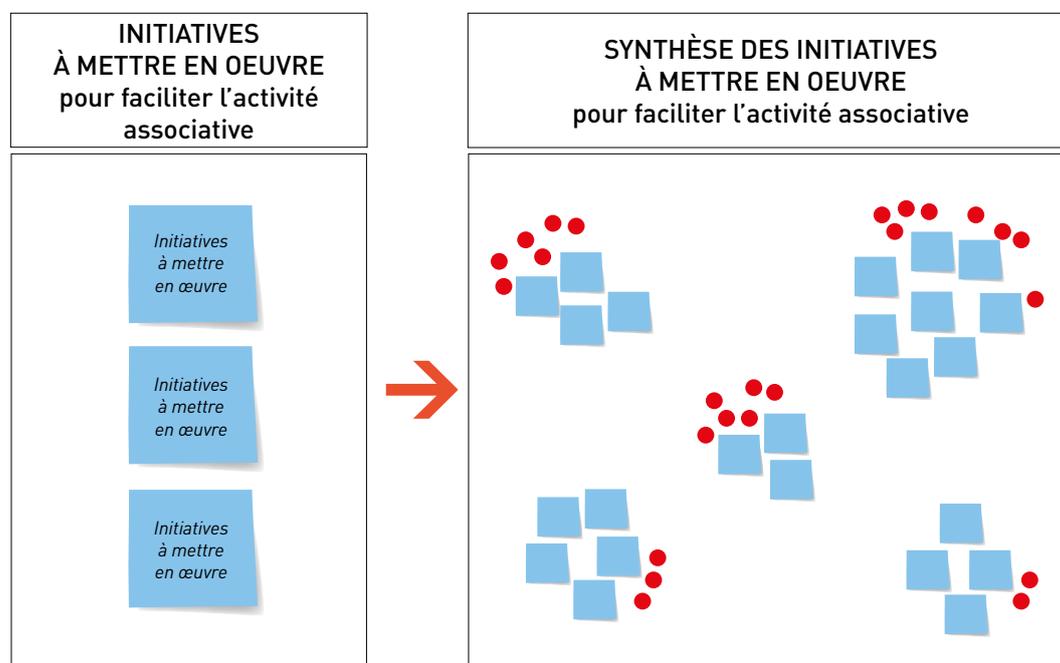
LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS

RENCONTRÉES PAR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE CHAMOUSSET EN LYONNAIS DANS LEUR FONCTIONNEMENT ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS ACTIVITÉS

- › **Le niveau d'engagement des bénévoles ne suit pas forcément le développement de l'activité des associations.** La relève est parfois difficile à trouver. Les associations éprouvent des difficultés à mobiliser des bénévoles acceptant de prendre des responsabilités d'encadrement. La professionnalisation des associations demande des compétences et du temps notamment pour le suivi administratif qui devient de plus en plus lourd. Les bénévoles se sentent limités, voire "frustrés", dans leur accompagnement social car les professionnels ne sont pas assez nombreux pour assurer un suivi dans la durée.
- › **La gestion des personnels est lourde à porter pour des bénévoles.** Les contraintes en termes de responsabilités et de financement sont importantes.
- › **Des problèmes liés à l'accès aux locaux.** Des pratiques de mise à disposition de salles différentes selon les communes : gratuites pour certaines, payantes pour d'autres. Des locaux parfois difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- › **Des associations parfois isolées et des relations difficiles à construire entre les associations du territoire.** Rappel pour mémoire de l'animateur cantonal qui était disponible pour créer du lien entre les associations de personnes âgées et pour les soutenir de manière occasionnelle.
- › **Des problèmes de mobilité pour se déplacer et accéder aux services**
- › **Une information insuffisante sur les services existants et sur les procédures disponibles**

TROISIÈME SÉQUENCE

- › Identification des actions susceptibles de faciliter le fonctionnement et les activités des associations et qui pourraient être encouragées ou directement mises en œuvre par la communauté de communes (hors contribution financière)
- › Travail d'inventaire par Post 'It
- › Modalités d'organisation identiques à celles de la séquence 2
- › Chaque groupe vient présenter ses propositions et colle ses Post 'It sur un tableau
- › A la fin de la séquence, les animateurs regroupent les propositions par grandes thématiques : 5 dans l'exemple ci-dessous.
- › Pour finir, ces thématiques sont hiérarchisées à l'aide de gommettes par l'ensemble des participants.



Se dégagent ainsi des priorités d'intervention partagées et validées par l'ensemble des participants : soutien administratif, ressources partagées, mutualisation, actions de formation des bénévoles, veille sur la demande sociale des habitants...



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

INITIATIVES À METTRE EN ŒUVRE

pour faciliter le fonctionnement et les activités des associations

- › **Organiser des formations en direction des bénévoles associatifs**
 - Formation à la gouvernance des associations et au partage des responsabilités, formation à la gestion des associations

- › **Impulser des occasions de rencontres et d'échanges entre associations, construire des actions partagées**
 - Faciliter les initiatives intergénérationnelles
 - Faciliter les démarches interassociatives en passant éventuellement par des incitations financières
 - Remettre en place du temps de coordonnateur en direction des associations de personnes âgées
 - Apporter un soutien aux associations de jeunes afin de faciliter les actions communes (aide à l'organisation, aide au regroupement pour des initiatives partagées)

- › **Assouplir les règles d'accès aux transports pour faciliter la mobilité**

- › **Améliorer l'accessibilité aux locaux pour les personnes à mobilité réduite**

- › **Harmoniser les pratiques des communes en matière de mise à disposition de locaux aux associations d'utilité sociale** : salles gratuites dans certaines communes, payantes dans d'autres.

ÉTAPE 2

CONSTRUIRE UNE SYNERGIE ENTRE INTERCOMMUNALITÉS ET ASSOCIATIONS AUTOUR DES PRIORITÉS SOCIALES DU TERRITOIRE

LES OBJECTIFS

- › Partager les priorités intercommunales en matière de “vivre ensemble” et de renforcement de la vitalité sociale du territoire
- › Identifier et préciser le positionnement des associations au regard de ces priorités.

LA DÉMARCHE

- › En présence des représentants de chacune des associations concernées et d'élus communautaires :
 - Présentation des priorités communautaires
 - Regard des associations sur la vie sociale du territoire autour du fil conducteur “vivre ensemble”
 - En fonction des priorités définies et de la taille du territoire, possibilité d'une approche globale ou d'une approche par thème : solidarité, citoyenneté, pratiques sportives, environnement, ...
 - Identification des principales attentes des associations pour qu'elles puissent s'investir avec efficacité dans les priorités communautaires
 - Identification des actions nouvelles à mettre en œuvre, des nouvelles dynamiques à construire (complémentarité, coopération, mutualisation...), des expérimentations à mener

LA MÉTHODE OPÉRATIONNELLE : UNE RÉUNION EN TROIS SÉQUENCES

Organisation d'une seconde rencontre avec les associations autour des priorités du territoire et des conditions à réunir pour leur implication optimale :

PREMIÈRE SÉQUENCE

- › Bref rappel par les élus communautaires des analyses et des priorités concernant le vivre ensemble et le renforcement de la vitalité sociale du territoire



PRÉCARITÉ ET DIFFÉRENCES SOCIALES

VULNERABILITÉ FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

- Endettements
- Problèmes de logements et difficultés à assumer les charges

- Croix rouge
- Association d'aide en milieu rural famille
- Maison du Rhône
- Mutuelle sociale agricole
- Réseau entraide solidarité
- Espace et temps pour l'accueil, l'initiative et la solidarité
- Solidarité paysans
- Caisse d'allocations familiales

- > Actions de préventions
- > Aide à la gestion budgétaire des familles
- Information, communication autour des méthodes alternatives (SEL)

INSERTION - EMPLOI - PRÉCARITÉ

- Perte d'emploi
- Difficulté pour trouver des stages et obtenir un contrat d'alternance
- Manque de structures de travail adapté
- Reconversion nécessaire de certains agriculteurs qui inquiète

- Mission Locale
- Maison des Services (Bureau d'Information Jeunesse et Point info santé)
- Espace et temps pour l'accueil, l'initiative et la solidarité
- Jardin d'avenir
- Vie Libre
- Déprim'espoir
- Réseau Entraide Solidarité
- Etablissement et service d'aide par le travail de Meys

- > Encourager, valoriser l'accueil des travailleurs handicapés et des stagiaires auprès des entreprises du secteur

JEUNES EN RUPTURE

- Problèmes relationnels
- Conduites addictives
- Désœuvrement
- Manque de structures et d'accompagnement

- Mission Locale
- Maison des Services (Bureau d'Information Jeunesse et Point info santé)
- Espace et temps pour l'accueil, l'initiative et la solidarité
- Jardin d'avenir
- Associations des jeunes
- Déprim'espoir
- Etablissements scolaires
- Parents d'ados Ados de parent
- Réseau Entraide Solidarité

- > Réactiver le CLAJ et le Groupe Prévention jeunesse
- > Création d'Espaces d'écoute adaptés

LOGEMENTS D'ACCUEIL D'URGENCE

ISOLEMENT

PARENTALITÉ

- Isolement des parents face à la garde et à l'éducation
- Isolement des parents face aux difficultés rencontrées avec les jeunes
- Manque d'assistantes maternelles dans certaines communes
- Plages d'ouverture du Centre Médico Psychologique trop réduites
- Absence de soutien scolaire organisé

- Relais d'assistantes maternelles
- Etablissement d'accueil des jeunes enfants (multi-accueils)
- Accueil de loisirs
- Etablissements scolaires
- Réseau informel de parents
- Parents d'ados Ados d'parents
- Point santé
- Association d'aide en milieu rural Familles
- Maison des services (Guichet unique mode de garde)
- Caisse d'allocations familiales
- Centre médico psychologique
- Déprim'espoir
- Union cantonale des oeuvres laïques

- > Appréciation des besoins des familles
- > Création d'événements
- > Accompagnement des parents

PERSONNES ÂGÉES

- Absence de garde de nuit
- Manque de place en établissement
- Solitude au domicile entre les interventions des professionnels
- Désengagement des caisses de retraite dans le financement du maintien à domicile
- Qualification des aides à domicile peu reconnue

- Une maisons de retraite
- Un hôpital local
- Un foyer résidence
- Asso. d'aide en milieu rural Personnes âgées
- Portage de repas
- Maison Du Rhône
- Transport personnes âgées
- Sociétés de service d'aide à domicile
- Maison des services : pôle service à la personne
- Services de soins infirmiers à domicile

- > Aide à la mobilité
- > Actions à dominance culturelle
- > Maintien à domicile
- > Soutien aux aidants

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

- Demandeurs d'emploi
- Personnes en difficultés relationnelles et/ou psychologiques
- Personnes Handicapées

- Centre communal d'actions sociales (CCAS)
- Espace et temps pour l'accueil l'initiative et la solidarité
- Déprim'espoir
- Réseau entraide solidarité
- Association d'aide en milieu rural
- Vie libre
- MDR
- La Croix Rouge
- Solidarité paysans

- > Orientation et information sur l'existant
- > Coordination et mise en lien des acteurs locaux

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LA MOBILITÉ

VERS L'EXTÉRIEUR

- Problème de déplacements professionnels (grande amplitude de garde pour les enfants qui augmente les coûts et la fatigue)
- Problème de déplacements vers les lieux de soins éloignés
- Pas ou très peu de formations continues sur le territoire

- Transport départemental
- Co-voiturage (Simoly)
- Autostop participatif
- Réseau Entraide Solidarité (Prêt de mobylette)
- Transport Personnes Agées (Service Communautaire)

SUR LE TERRITOIRE

- Difficultés de déplacement pour les nouvelles familles non véhiculées s'installant sur le territoire
- Difficultés de déplacement pour certains jeunes
- Maison Département du Rhône (seule interlocutrice locale sur le plan administratif pour personnes handicapées)
- Maison département du Rhône (augmentation du nbre de consultations de nourrissons par manque de médecin et éloignement des services pédiatriques)

- Transport départemental
- Co-voiturage (Simoly)
- Autostop participatif
- Réseau Entraide Solidarité (Prêt de mobylette)
- Transport Personnes Agées (Service Communautaire)

- > Informer, communiquer
- > Elargissement des timbres de Transports des Personnes Agées
- > Formules nouvelles à trouver pour faire exister certains services
- > Travailler la "mobilité d'esprit"

SECONDE SÉQUENCE

- › Travail collectif ou en sous-groupes pour mettre en commun et approfondir les besoins du territoire et de ses habitants en pointant les réalisations, mais aussi les manques et les éventuelles inégalités territoriales.
- › Les échanges menés lors des étapes précédentes facilitent le dialogue entre associations et avec les élus et permettent de lever les éventuelles réticences à débattre.

PERTINENCE DE LA RÉPONSE APPORTÉE AUX BESOINS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	
POINTS POSITIFS	POINTS À AMÉLIORER
<i>Pertinence de la réponse actuelle</i>	<i>Points à améliorer</i>
<i>Pertinence de la réponse actuelle</i>	<i>Points à améliorer</i>
<i>Pertinence de la réponse actuelle</i>	<i>Points à améliorer</i>



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Ce temps d'échange avait pour objet de faire ressortir les difficultés sociales rencontrées sur le territoire et de pointer les évolutions ressenties depuis 2009. L'essentiel du regard a donc été porté sur les situations difficiles, mais il convient de ne pas oublier que globalement le territoire est en bonne santé sociale.

- › Forte augmentation du nombre de bénéficiaires de la Banque Alimentaire : actuellement 112 personnes accueillies par la Croix Rouge, soit deux fois plus en l'espace de 3 ans. Familles monoparentales, personnes âgées, jeunes en nombre croissant sont concernés.
- › Le Réseau Entr'Aide Solidarité signale qu'un nombre important de nouveaux habitants arrivent dans les Monts du Lyonnais pas toujours par choix : L'OPAC dispose de logements sociaux vacants sur le territoire. Mais, ces nouveaux habitants sont parfois sans emploi et le plus souvent sans lien avec le territoire ce qui amplifie les phénomènes d'isolement.
- › L'ADMR insiste sur la montée en puissance des précarités qui engendrent souvent l'isolement et des séparations. Les prises en charge de la CAF diminuent en durée : six mois au lieu de neuf précédemment. De son côté, la CARSAT réduit son concours financier sur des critères beaucoup plus sélectifs en termes de revenu et d'âge. Cela se traduit par une forte diminution des interventions de l'ADMR auprès des bénéficiaires de l'aide à domicile, une baisse des activités et la suppression de postes en CDD. Des situations de grande précarité de personnes âgées sont signalées.

suite page 17 →



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS - SUITE

- › L'animatrice « jeunesse » de la commune de Montrottier témoigne de cas de rupture de scolarité. Comme Vie Libre, elle confirme également le phénomène d'alcoolisation chez les jeunes, garçons et filles dès 14-15 ans. Ces jeunes sont généralement conscients de ce comportement « déviant ».
- › Solidarité Paysanne constate la fragilité économique d'exploitations agricoles. Depuis 2009, il devient plus difficile pour un agriculteur qui arrête son exploitation de rebondir dans un autre métier.



- Une tonne de produits alimentaires est transférée chaque semaine depuis la Banque Alimentaire de Décines. La Croix Rouge a mis en place un accueil sur rendez-vous pour mieux gérer les flux et éviter le phénomène « file d'attente ». Pour la première année, une contribution de 2 € par famille est sollicitée à chaque visite. Cette contribution est investie dans l'achat de produits d'entretien, trop peu présents dans les collectes, qui sont ensuite redistribués aux bénéficiaires
Des solidarités s'organisent spontanément pour le covoiturage.
- L'ADMR a créé un atelier sur la parentalité fréquenté par des parents issus de toutes catégories sociales confondues.
- Initiative amorcée par ETAIS afin de permettre aux familles en difficulté d'accéder aux légumes et fruits "déclassés" dans les exploitations maraîchères ou fruitières.
- Lorsque cela est possible, Solidarité Paysanne s'efforce de faire perdurer l'activité agricole des exploitants en difficulté d'autant que certains d'entre eux, notamment des jeunes, ont une très lourde charge d'emprunt liée à l'exploitation. Ceux qui arrêtent leurs activités peuvent se retrouver dans une situation de surendettement.
- Il s'exprime beaucoup de demande d'aide, mais il existe aussi beaucoup de dons.
- 25 personnes adultes (en traitement accompagnées par des membres de leurs familles) participent aux réunions de Vie Libre.
- La mise en place du service de transport à la demande a grandement facilité l'accès des personnes handicapées aux services et leur participation aux moments de rencontres proposés sur le territoire.



- Difficulté chronique de trouver un travail pour les personnes éloignées de l'emploi : besoins partiellement couverts par les activités d'insertion organisées par ETAIS (friperie de vêtements, réemploi de matériel utilitaire). D'autres secteurs d'emploi seraient à explorer pour faciliter l'insertion.
- L'adaptation de l'habitat aux publics handicapés reste un problème. La construction ou l'aménagement des logements mixtes accueillant jeunes familles et personnes âgées, personnes valides et personnes handicapées constituerait une avancée notable.
- Une formation pour apprendre à faire la cuisine, un « atelier alimentation » pourrait être très utile. La Croix Rouge pourrait travailler avec les CCAS pour contacter les personnes susceptibles d'être intéressées.

TROISIÈME SÉQUENCE

- › Travail collectif pour mettre en commun et approfondir :
- › Les principales attentes des associations afin qu'elles puissent s'impliquer de manière optimale dans les priorités sociales du territoire
- › Les évolutions souhaitables en terme de réponses (maintien ou inflexion d'actions existantes, mise en œuvre d'actions nouvelles, expérimentation...)

PRINCIPALES ATTENTES DES ASSOCIATIONS LEUR PERMETTANT DE MIEUX S'IMPLIQUER DANS LES PRIORITÉS SOCIALES DU TERRITOIRE		
<i>Principales attentes des associations</i>	<i>Principales attentes des associations</i>	<i>Principales attentes des associations</i>

QUELLES ACTIONS NOUVELLES METTRE EN OEUVRE ?		
<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>	<i>Actions nouvelles</i>

VERS UN NOUVEAU PAYSAGE ASSOCIATIF : COMMENT CONSTRUIRE DES DYNAMIQUES DE COMPLÉMENTARITÉ, DE COOPÉRATION, DE MUTUALISATION....		
<i>Dynamiques inter-associatives</i>	<i>Dynamiques inter-associatives</i>	<i>Dynamiques inter-associatives</i>

LES EXPÉRIENCES À SOUTENIR		
<i>Expérimentations à soutenir</i>	<i>Expérimentations à soutenir</i>	<i>Expérimentations à soutenir</i>



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

- › Il est constaté une grande disparité dans le niveau de fonctionnement et dans les initiatives des CCAS. Il est proposé que le CIAS :
 - Facilite les échanges de pratiques entre les CCAS pour tendre à des fonctionnements plus homogènes
 - Renforce les relations entre CCAS et les associations intervenant sur le territoire communautaire (par exemple sur les aides financières que des CCAS apportent ou pas pour faciliter les prêts de mobylettes)
- › Il est proposé que le CIAS facilite le lien entre les associations et organismes publics à vocation sociale intervenant sur le territoire afin de créer plus de fluidité entre les structures.
 - L'idée d'organiser un forum d'échanges a été évoquée : se dire les problèmes rencontrés, présenter un projet et engager, si possible, les coopérations entre des acteurs
 - La constitution d'un répertoire numérique des structures pourrait également faciliter la mise en relation
 - Globalement, un lien plus fort avec les associations locales pourrait permettre de démultiplier certaines actions et constituer des relais locaux dans les communes.
- › Il est souhaité que des actions de formations collectives à l'accompagnement social soient proposées aux dirigeants et intervenants des associations :
 - Formations aux "techniques" de lutte contre la précarité : accès au micro-crédit, précarité énergétique...
 - Formations à l'écoute et au suivi des personnes en difficulté : éléments de méthode, limites de l'aide à la personne... et une aide pour pouvoir « absorber » les cas parfois très lourds. Le CIAS pourrait assurer un rôle de relais pour l'organisation de formations
- › L'idée de disposer d'une ressource en personnel d'animation en direction des seniors d'une part, en direction des jeunes d'autre part a été évoquée
- › Le CIAS pourrait réfléchir à la mise en place de services administratifs partagés, en direction des associations
- › Le relais avec la Maison des Associations du Rhône mériterait d'être renforcé
- › La communauté dispose, pour une durée déterminée, de 2 véhicules minibus (véhicules "publicisés") qu'elle met à disposition des associations et groupes constitués. Un véhicule communautaire aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite serait semblait-il d'une grande utilité.
- › Les pratiques de mise à disposition de salles sont différentes selon les communes : gratuites pour certaines, payantes pour d'autres. Des règles de fonctionnement unifiées pourraient être progressivement mises en œuvre avec l'appui du CIAS.

ÉTAPE 3

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES OPÉRATIONNELLES

Démarche à conduire en interne à l'intercommunalité

CHOIX DES PRIORITÉS DE DISPOSITIFS, D'ACTIONS, DE COLLABORATION À ÉTABLIR EN FONCTION :

- › de la concordance et de la complémentarité avec les priorités sociales du territoire définies par l'intercommunalité
- › de la couverture territoriale et de l'équité d'accès des habitants aux activités et services proposés
- › des propositions de conduire des actions à plusieurs et de la dynamique interassociative engendrée
- › des innovations proposées en matière d'implication des bénéficiaires, des innovations proposant de nouvelles approches et de nouvelles formes d'organisation et de gouvernance
- › de la faisabilité en terme de calendrier :
- › initiatives pouvant être mises en œuvre sans délai
- › initiatives souhaitables à moyen terme
- › initiatives rêvées pour plus tard...

Les règles du jeu doivent bien sûr être très clairement présentées aux associations concernées.



DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Après une longue période de maturation, le Centre Intercommunal d'Action Sociale a été officiellement créé en septembre 2014. La possibilité pour la communauté de communes de s'impliquer de manière transversale dans le social, au-delà des classiques secteurs enfance, jeunesse et personnes âgées, est donc relativement récente.

Elle s'est notamment engagée dans la prise en compte de la **mobilité des personnes en difficulté**. Depuis octobre 2015, la communauté, via le CIAS, a pris le relais du département du Rhône pour le portage et le financement du système de transport à la demande en le limitant aux personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales fortes. Une cinquantaine de personnes aujourd'hui, une centaine à terme, sont concernées.

Face au constat de désertification médicale, une réflexion sur la question des services de santé a été ouverte, courant 2014, avec l'ensemble des professionnels locaux. Un comité de pilotage a été constitué pour aller vers l'élaboration d'un **projet de santé du territoire** et la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Enfin, dès sa création, le CIAS a souhaité engager une **analyse des besoins sociaux** (ABS) afin de réactualiser les priorités sociales du territoire intercommunal. Les conclusions et préconisations de cet ABS seront présentées aux élus et à l'ensemble des acteurs sociaux et associatifs du territoire au mois de mars 2016.

Quelles évolutions du paysage associatif et de la relation entre communauté de communes et associations depuis 2013 ?

- › 15 représentants associatifs ont été intégrés dans le conseil d'administration du CIAS. Les principales associations bénéficient d'une représentation directe. Les plus petites associations ont été amenées à désigner des représentants partagés. Les représentants associatifs, en position d'attente au début, sont aujourd'hui fortement contributeurs d'idées et de propositions. Ce sont par exemple les représentants associatifs qui ont demandé que le CIAS engage une réflexion sur l'accueil des réfugiés et sur la possibilité de mobiliser des familles volontaires pour leur hébergement et leur intégration.
- › Le CIAS instruit les demandes de subvention formulées par les associations auprès de la communauté de communes. Actuellement 8 associations sont concernées : ADMR, Mission locale, Relais Assistantes Maternelles (2), Planning Familial, UCOL, RASED, Solidarité Paysanne. Des conventions d'objectifs sont signées avec les associations bénéficiaires
- › Le CIAS encourage les passerelles et les démarches partagées entre associations
- › Communauté de communes et CIAS prêtent une oreille attentive aux projets issus des associations et les accompagnent : création de l'association "Pour une Alimentation Solidaire" dont l'objet est de favoriser l'accès aux produits frais locaux pour les habitants disposant de ressources modestes. Ces produits sont récupérés auprès de producteurs locaux solidaires ; projet de création d'une entreprise d'insertion consacrée à la collecte à la valorisation des bio-déchets.
- › L'élue communautaire référente et la responsable du CIAS participent aux assemblées générales des associations
- › Le CIAS a élaboré un répertoire des ressources territoriales et extérieures sur deux problématiques particulières : l'alimentation solidaire et les petites unités de vie pour les personnes dépendantes.
- › La communauté a renforcé le service de prêt de véhicules aux associations par la communauté de communes
- › Une plateforme offre-demande de bénévolat est en cours de constitution avec le concours de la Maison du Rhône
- › L'appui aux associations par le biais de formations collectives à destination des dirigeants bénévoles, par la mise à disposition de services administratifs partagés, n'a pas encore été mis en œuvre.

Conception - Réalisation :
Edire / Studiograph

Les réalités socio-économiques de notre pays amènent les élus à s'investir davantage dans le maintien de la cohésion et de la vitalité sociale de leur territoire.

L'importance de cet enjeu appelle à travailler avec l'ensemble des associations locales d'utilité sociale. En effet, des complémentarités plus efficaces pourraient s'établir entre collectivités et associations, dans le respect du projet associatif, au service de l'intérêt général local.

Quand nombre d'associations connaissent des difficultés (bénévoles plus difficiles à mobiliser, financements fragilisés), quels signes l'intercommunalité peut-elle donner pour favoriser des synergies inter-associatives ? A partir du projet social de territoire, comment l'intercommunalité et les associations peuvent-elles imaginer de nouvelles coopérations ?

Pour avancer sur ces questions, Mairie-conseils a mené une première expérimentation avec la communauté de communes Chamousset en Lyonnais (département du Rhône). Cette publication en relate le déroulement.

DÉMARCHE TERRITOIRES



Janvier 2016

Commande

Référence : E210

Mairie-conseils diffusion
SDL329

16, rue Berthollet

94110 Arcueil

Tél : 01 58 50 17 00

Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net

Mairie-conseils

72, avenue Pierre-Mendès-France
75914 Paris cedex 13

GR O U P E

